

I.M.N.E BÂTI

Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 1 euro
Siège social : 258 rue des Tisseuses, 38430 Saint-Jean-de-Moirans
Société en cours d'immatriculation au RCS de Grenoble

DÉCISION DU FONDATEUR UNIQUE ÉTAT DESCRIPTIF ET ÉVALUATIF DES APPORTS

Le soussigné,

Monsieur Zouhair HMOUDI, de nationalité marocaine, demeurant 258 rue des Tisseuses, 38430 Saint-Jean-de-Moirans,

agissant en qualité de fondateur unique de la société I.M.N.E BÂTI (nom commercial : Bâti Zo),

1. Décision de constitution

Décide de constituer une société par actions simplifiée à associé unique dénommée « I.M.N.E BÂTI », et d'en arrêter les statuts dont il adopte l'ensemble des termes.

2. Apports en numéraire

Déclare effectuer un apport en numéraire d'un montant de **UN EURO (1 €)**.

Cet apport a été intégralement souscrit et libéré, et la somme correspondante versée entre les mains du dépositaire des fonds, la société Qonto, qui en a délivré attestation. Les fonds seront mis à la disposition de la société dès son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

3. Évaluation et rémunération des apports

En rémunération de cet apport en numéraire, il est attribué au fondateur unique **UNE (1) action** d'une valeur nominale de **UN EURO (1 €)**, intégralement souscrite et libérée.

Le capital social est ainsi fixé à la somme de UN EURO (1 €), divisé en 1 action de 1 euro de valeur nominale, entièrement attribuée au fondateur unique.

4. Absence d'apport en nature

Le soussigné déclare qu'aucun apport en nature n'est effectué lors de la constitution de la société. En conséquence, il n'y a pas lieu à la désignation d'un commissaire aux apports.

État de la souscription et de la libération

Souscripteur	Nombre d'actions	Valeur nominale	Montant souscrit	Montant libéré
Monsieur Zouhair HMOUDI	1	1 €	1 €	1 €
TOTAL	1	—	1 €	1 €

Le capital social est intégralement souscrit et libéré.

Fait à Saint-Jean-de-Moirans, le 13 juin 2026.

Établi en un exemplaire.

Le fondateur unique,

Monsieur Zouhair HMOUDI

(signature précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »)



lu et approuvé